



KERNEOS TECH GROUP S.A.S. ANNONCE L'OFFRE D'OBLIGATIONS SENIORS GARANTIES A TAUX FIXE DUES EN 2021 ET D'OBLIGATIONS SENIOR GARANTIES A TAUX VARIABLE DUES EN 2021

21-02-2014

Kerneos Tech Group SAS annonce l'offre d'obligations seniors garanties à taux fixe (*Senior Secured Fixed Rate Notes*) dues en 2021 et d'obligations senior garanties à taux variable (*Senior Secured Floating Rate Notes*) dues en 2021 (ensemble, les "**Obligations**") pour un montant total de 335 millions d'euros.

Le produit de l'offre, associé à des contributions en capital, sera utilisé pour financer l'acquisition de l'intégralité des actions en circulation de Materis Aluminates ("**Kerneos**") par Kerneos Tech Group SAS (l' "**Acquisition**") et pour rembourser une partie de la dette existante de Kerneos et de ses filiales, ainsi que pour payer certaines charges et dépenses liées à l'opération. La réalisation définitive de l'Acquisition est soumise à des approbations réglementaires et à certaines autres conditions.

Importantes informations légales

Ce document ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou d'une invitation à acheter ou souscrire à, des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Obligations mentionnées ci-dessus n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *United States Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (le "*Securities Act*"). Les Obligations ne pourront pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans être enregistrées ou sans bénéficier d'une exception à l'obligation d'enregistrement du *Securities Act*.

Ce communiqué est uniquement distribué et seulement destiné à des investisseurs qualifiés (au sens de la Directive 2003/71/EC, telle qu'amendée) et qui (i) sont en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des investisseurs disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Market Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel qu'amendé (l'"Ordonnance"), (iii) entrent dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du *Financial Services and Market Act 2000*) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les "personnes concernées"). Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou acquérir des titres dans le cadre de tels investissements, ne seront proposés qu'à des personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce document et son contenu. Toute personne distribuant ce communiqué doit s'assurer qu'elle peut légalement le faire.

La distribution de ce communiqué dans d'autres juridictions que le Royaume-Uni peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Ce communiqué de presse peut inclure des prévisions ou des déclarations prévisionnelles au sens du droit financier applicable. De telles prévisions ou déclarations reflètent le point de vue de Kerneos Tech Group S.A.S. sur des faits ou des performances financières. Il n'est pas assuré que ces faits et performances se réalisent comme prévu et les résultats peuvent être substantiellement différents de ces prévisions.